

Conseil des Maires pour la Nature et la Ville (CMNV)

Lors de sa conférence annuelle de 2018 à Ajax, en Ontario, l'Initiative des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent a créé un Conseil des maires pour la nature et la ville (CMNV). Il est présidé par Bonnie Crombie, mairesse de Mississauga. La vice-présidence en est assumée par Mitch Twolan, maire de Huron-Kinloss.

Le mandat du Conseil est de :

- Contribuer à rapprocher les citoyens de la nature au sein de leur municipalité;
- Contribuer à l'objectif national de la Convention sur la Diversité Biologique de 17% de terres et d'eau douce protégées;
- Contribuer à la connectivité et à la biodiversité des habitats et des voies de migration propres à la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

i) Relier la nature à la ville et la ville à la nature

- Il y a une demande croissante des citoyens pour un accès plus facile à la nature dans nos villes. Les espaces naturels protégés rendent un certain nombre de services importants, notamment :
 - i. Soutenir les espèces et leur habitat en milieu urbain ;
 - ii. Promouvoir l'accès des gens à la nature, quel que soit leur milieu socio-économique, ce qui est particulièrement important pour la santé mentale des enfants ;
 - iii. Renforcer la résilience face aux changements climatiques, par exemple par la canopée et la capacité d'absorber les eaux pluviales.
- Plusieurs de nos villes membres ont déjà des stratégies de protection des espaces verts et des politiques de protection du patrimoine naturel sur lesquelles s'appuyer.
- Le Conseil appuiera ses villes membres dans la réalisation de projets futurs, afin de protéger des zones qui sont identifiées comme habitats importants pour certaines espèces.
- Le Conseil encouragera les maires à faire appel aux résidents, aux entreprises et aux organismes sans but lucratif (fiducies foncières, agences de protection de la nature, entreprises de services publics, etc.) pour mettre en commun leurs ressources.

- ii) Contribuer à l'objectif canadien de la Convention sur la diversité biologique (CDB)
- Environnement et changements climatiques Canada (ECCC) dirige l'effort national pour atteindre la cible 11 de la Convention internationale sur la diversité biologique (la cible d'Aichi) : protection de 17 % des terres et des eaux intérieures. Voir <https://www.cbd.int/sp/targets/rationale/target-11/>
 - L'objectif de 17 % sera largement atteint grâce à la désignation de terres et d'eaux intérieures dans le Grand Nord. Toutefois, la désignation d'un petit pourcentage dans les zones qui sont plus visibles pour les Canadiens vivant dans le Sud, y compris les aires marines de conservation, demeure d'intérêt.
 - *Le Conseil travaillera avec les autorités fédérales et les ONG pour identifier et protéger les zones naturelles qui contribuent à l'objectif de 17 % de la CDB.*
- iii) Favoriser la connectivité et la biodiversité dans la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent
- Bien que les espaces naturels à l'intérieur des villes soient importants en soi, il y a aussi un intérêt à relier ces espaces à de plus grandes aires protégées dans la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent, afin de soutenir les habitats et les voies de migration des espèces uniques à la région.
 - Cette connectivité pourrait être réalisée de manière à soutenir à la fois les espaces naturels dans les zones urbaines et les espaces protégés qui contribuent à l'objectif national de 17%.
 - *Le Conseil des maires pour la nature et la ville préparera un inventaire des espaces naturels à l'intérieur et à proximité de ses municipalités membres. En collaboration avec des experts en conservation, le Conseil aidera à identifier des espaces importants pour la connectivité des espèces et des habitats de la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent.*